



Escroquerie d'une société de recouvrement

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010 à 08:42**

Bonjour,rrnrnJ'ai obtenu une suspension de mes échéances de prêt sans intérêts pour une durée de 24 mois par le tribunal avec sursis à statuer sur les modalités de remboursements des échéances suspendues.rnrnL'organisme de crédit X n'a pas comparu et s'en est remis en justice.rnrnX a cependant continué sa phase de recouvrement pendant la procédure et aurait même transmis mon dossier à une société de recouvrement contentieux Y qui me sommait de régler la dette sous 8 jours.rnrnEtant en procédure, je n'ai jamais répondu à leurs courriers.rnrnAprès le jugement rendu, Y m'a envoyé un plan de remboursement alors que ce point sera rappelé à la fin de mon délai de suspension qui se terminera dans 1 an.rnrnJe n'ai pas répondu.rnrnIl y a quelques jours, Y me relance et me dit que je leur dois à ce jour, une somme qui se trouve être majorée de 2000€.rnrnIls me proposent une ristourne si je règle sous 1 mois, la totalité.rnrnDe toute évidence, Y a intérêt à ce que je paye cette somme avant que l'affaire ne soit rappelée au tribunal pour fixer les modalités de remboursement.Je pense qu'ils ont dû acheter ma créance et que ce jugement, dont le créancier officiel est X, ne leur permettra pas de récupérer l'argent.rnrnQu'en pensez-vous ?rnrnJ'ai très très envie de porter plainte pour escroquerie , faux et usage de faux, tentative d'extorsion de fonds, mais c'est très difficile de trouver un cas similaire au mien sur le net , voire, impossible...rnrnQuelqu'un peut-il me guider ?rnrnMerci d'avance.

Par **fabienne034**, le **30/10/2010 à 08:57**

bonjour, rnrnla relance d'une boîte de contentieux est discutable et ne peut être assimilée à une escroqueriernrnen revanche c'est du harcèlement qui peut aussi être un abus de faiblesse suivant votre situationrnrnpour tout savoir sur la plainte pénalernrn<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010 à 09:18**

Bonjour, et merci,rnrnCette boîte de contentieux passe outre le jugement qui a été rendu et m'annonce une somme que je ne dois pas.rnrnPar ailleurs, le jugement rendu ne fait pas état de cette transmission en contentieux et encore moins d'un tel montant.rnrnImaginez un instant que je paye ne serais-ce que 50€ à cette boîte surgie de nulle part...Je reconnais une dette envers ce soi-disant créancier.rnrnAu début de la procédure, ils m'ont harcelée au téléphone pour que je leur paye ne serais-ce que 10€...

Par **jeetendra**, le **30/10/2010 à 09:34**

Bonjour, que dit le[fluo] jugement [/fluo]rendu par le juge de l'exécution relativement à la suspension de cette dette, en l'état il n'y a pas de croquerie de la part de l'officine de recouvrement de créance (ils font leur boulot), cordialement.

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010 à 09:46**

Bonjour,rnrnLe jugement ordonne la suspension de mes échéances de ce prêt pour une durée de 24 mois sans qu'il soit produit d'intérêts.rnIl dit qu'il sera statué sur les modalités du remboursement des échéances suspendues à la fin du délai de suspension , où l'affaire sera rappelée à sa diligence.

Par **jeetendra**, le **30/10/2010 à 09:52**

alors où est le problème, relativement à cette dette dont le règlement compte tenu de vos difficultés financières est suspendue temporairement par le juge de l'exécution, envoyez ballader l'officine de recouvrement, s'il continue à vous harceler, envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception au juge, vous verrez ils vous laisseront tranquille (pour un moment), tenez bon, bon week-end.

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010 à 10:05**

Où est le problème ???rnrnLe problème est que si je suis naïve ou si je leur réponds, je reconnais une dette envers eux.rnLe problème est qu'ils se comportent comme si je leur devais réellement quelque chose et qu'ils tentent de me soutirer de l'argent alors qu'un jugement a été rendu.rnLe problème est que si les gens ne font que réagir de façon "amiable" en leur envoyant un courrier salé, il n'y a pas de sanction envers ces organismes qui, de toute façon, trouveront un autre pigeon à ponctionner, comme une petite vieille par exemple...rnrnVoilà où est le problème.

Par **jeetendra**, le **30/10/2010** à **10:10**

je comprends votre colère, bonne continuation à vous.

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010** à **10:20**

C'est une tentative d'escroquerie, ma colère n'a à voir qu'avec l'inactivité que beaucoup trop préconisent à tous ceux qui sont victimes de tels agissements.rnrncordialement.